Règles budgétaires du programme de financement des infrastructures

FAITS SAILLANTS

Indexation des barèmes des enveloppes

Les barèmes des règles budgétaires du programme de financement des infrastructures sont majorés de 11,31 % en 2023-2024.

Autres modifications

Avances de fonds

Au début du projet, soit à la suite de l'attribution de places au CPE par la ou le ministre, une avance de fonds pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ est versée au CPE selon le type de projet pour qu'il puisse assumer les dépenses initiales qui y sont liées, notamment les honoraires des principaux professionnels (chargé de projets, architectes, ingénieurs, etc.).

Cette avance de fonds vise à permettre au CPE de déposer rapidement les plans d'implantation et/ou les esquisses, l'évaluation des budgets préliminaires ainsi qu'une étude d'opportunité, le cas échéant. Les modalités d'application de l'avance de fonds sont indiquées dans les <u>règles administratives</u>.

Dissolution d'une personne morale ou cessation définitive des activités du CPE

À la dissolution d'une personne morale, à la cessation définitive des activités d'un CPE ou dans le cas de l'abandon d'un projet admis au financement, les biens acquis à même les subventions doivent être cédés à un titulaire de permis de CPE après entente avec la ou le ministre. Le CPE a l'obligation d'aviser le Ministère au moins 90 jours avant la cessation de ses activités.

La cessation définitive des activités du CPE entraîne l'annulation des subventions à venir et peut occasionner un paiement en trop à rembourser au Ministère. De plus, le patrimoine financier résiduel du CPE, à la suite du paiement de ses dettes, doit être utilisé pour rembourser une partie ou la totalité du prêt contracté en vertu du PFI.

Coûts réels liés à l'occupation des locaux

Dépenses nécessaires pour permettre l'occupation des locaux à partir de l'occupation officielle de ceux-ci, et ce, pour une période maximale de trois mois. Les dépenses admissibles incluent le loyer, les frais de consommation d'énergie, les frais d'assurances feu/vol et le branchement à une centrale d'alarme, les frais d'entretien et de réparations admissibles et les autres frais jugés admissibles par le Ministère. Seules les dépenses impliquant un versement de la part des CPE sont considérées





Honoraires professionnels

Les paramètres de l'enveloppe honoraires professionnels ont été bonifiés.

Élément 1

| Coût du projet | Élément 1 |
|--|--|
| Moins de 587 000 \$ | 9,00 % du coût estimé du projet |
| Entre 587 000 \$ et 1 175 000 \$ | 52 830 \$ plus 7,20 % de l'excédent de 587 000 \$ |
| Entre 1 175 000 \$ et 2 449 000 \$ | 95 166 \$ plus 6,30 % de l'excédent de 1 175 000 \$ |
| Plus de 2 449 000 \$ | 175 428 \$ plus 5,76 % de l'excédent de 2 449 000 \$ |

Élément 2

| Coût du projet | Élément 2 |
|--|--|
| Moins de 1 470 000 \$ | 3 % du coût estimé du projet |
| Entre 1 470 000 \$ et 2 940 000 \$ | 44 100 \$, plus 2 % de l'excédent de 1 470 000 \$ |
| Plus de 2 940 000 \$ | 73 500 \$, plus 1,50 % de l'excédent de 2 940 000 \$ |

Enveloppe spécifique exceptionnelle

Une enveloppe exceptionnelle peut, dans des circonstances de nature très particulière, s'ajouter aux enveloppes précédentes. Le CPE doit démontrer que des exigences peu communes et non usuelles, indépendantes de sa volonté ou de ses gestes, émanant d'autorités compétentes, tels une municipalité ou un gouvernement, ne lui permettent pas de réaliser le projet sans que ces coûts exceptionnels soient reconnus comme tels. Pour bénéficier d'une enveloppe exceptionnelle, le CPE devra de plus avoir démontré qu'il a fait des démarches afin d'optimiser son projet et les coûts associés.

Transfert entre enveloppes

Il est possible d'effectuer des transferts entre certaines enveloppes. Ces transferts ne peuvent toucher les enveloppes achat de terrain, frais de financement intérimaires et l'enveloppe spécifique exceptionnelle. Les transferts entre enveloppes peuvent impliquer plusieurs enveloppes différentes.

Ministère de la Famille page 2 de 3

Par exemple, un CPE a une enveloppe achat-construction de 500 000 \$ et une enveloppe jeux extérieurs de 20 000 \$. À la fin du projet, le CPE constate que le module de jeux qu'il avait commandé a connu une baisse de prix importante portant son coût à 10 000 \$, alors que les dépenses de l'enveloppe achat-construction dépassent de 10 000 \$ le montant qui avait été octroyé. Le CPE peut transférer le montant de 10000 \$ de l'enveloppe jeux extérieurs à l'enveloppe achat-construction.

Le CPE qui désire effectuer un transfert entre enveloppes doit démontrer qu'il a fait tous les efforts afin de respecter les maximums prévus. De plus, le transfert entre enveloppes doit avoir comme objectif l'atteinte d'un budget équilibré.

Financement du réaménagement d'une installation avec augmentation du nombre de places – Propriétaire

L'enveloppe honoraires professionnels

Ce type de projet est admissible à l'élément 2 de l'enveloppe honoraires professionnels.

Indices régionaux de modulation

Les indices régionaux ont été mis à jour en fonction de ceux définis par le ministère de l'Éducation.

